

Arrêté ministériel portant la désignation des membres du Conseil supérieur des Sports

A.M. 23-04-2020

M.B. 06-05-2020

La Ministre des Sports,

Vu le décret du 20 octobre 2011 instituant le Conseil supérieur des Sports ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, article 13, § 1^{er}, 6^o ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, article 5 ;

Considérant l'appel à candidatures publié le 10 octobre 2019 ;

Considérant que les membres repris dans le présent arrêté remplissent les conditions de l'article 10 du décret du 20 octobre 2011 instituant le Conseil supérieur des Sports,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil supérieur des Sports institué par le décret du 20 octobre 2011, pour une durée de 5 ans :

1^o membre pour le sport à l'école :

- a) En tant que membre effectif : Mme Véronique DAWANCE ;
- b) En tant que membre suppléant : M. Pierre BOUILLEZ ;

2^o membre pour le sport dans l'enseignement supérieur :

- a) En tant que membre effectif : M. Cédric BAUDSON ;
- b) En tant que membre suppléant : Mme Martine DUMONT ;

3^o membre pour le sport de loisirs :

- a) En tant que membre effectif : M. Benoît MASSART ;
- b) En tant que membre suppléant : Mme Arlette RORIVE ;

4^o membre pour le sport pour personnes porteuses d'un handicap :

- a) En tant que membre effectif : Mme Mailis LECHIEN ;
- b) En tant que membre suppléant : M. Christophe DERAMAIX ;

5^o membre pour les villes et communes :

- a) En tant que membre effectif : Mme Tanya SIDIRAS ;
- b) En tant que membre suppléant : M. Thibaud WYNGAARD ;

6° membre pour l'Association des Etablissements sportifs :

- a) En tant que membre effectif : Mme Laurence DERAMAIX ;
- b) En tant que membre suppléant : M. Pierre DEWART ;

7° membre pour l'Association Interfédérale du Sport Francophone :

- a) En tant que membre effectif : M. Serge MATHONET ;
- b) En tant que membre suppléant : M. Joël ROBIN ;

8° membre pour le Comité Olympique et interfédéral belge :

- a) En tant que membre effectif : M. Jean-Michel SAIVE ;
- b) En tant que membre suppléant : Mme Dominique GAVAGE ;

9° membres pour les fédérations sportives, dont un sportif ou ancien sportif ayant quitté la compétition depuis moins de 10 ans, respectivement membre effectif et membre suppléant :

- a) Mme Jacqueline HERBRAND, Mme Emilie GEURY ;
- b) M. André STEIN, M. Gilles LAGUESSE ;
- c) Mme Nadia BERTRAND, M. Gaëtan DUMORTIER ;
- d) M. Jean-Pierre DELCHEF, M. Laurent OTTEN ;
- e) Mme Anne d'ETEREN, Mme Karen PERSYN ;
- f) M. Dominique COULON, M. Gaston SCHREURS ;
- g) M. Frédéric XHONNEUX, Mme Stéphanie DUBUC ;

10° membre pour le sport militaire :

- a) En tant que membre effectif : M. Bernard BOLLY ;
- b) En tant que membre suppléant : M. Marc VAN VLEYMEN ;

11° membre pour la médecine sportive :

- a) En tant que membre effectif : M. Jean-Pierre CASTIAUX ;
- b) En tant que membre suppléant : M. Laurent SIMAR ;

12° représentants des tendances idéologiques et philosophiques, respectivement membre effectif et membre suppléant :

- a) Mme Martine GODINNE, M. Corentin DELMOTTE ;
- b) Mme Christine DENOEL, M. Paul VERWILGHEN ;
- c) M. Jonathan STAS, M. Olivier SCHMETZ ;
- d) M. Raymond DULIEU, Mme Noémie LINS.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 23 avril 2020.

V. GLATIGNY